

Produits disponibles au Canada pour protéger contre le virus respiratoire syncytial (VRS)

Produit	Date d'approbation pour utilisation au Canada	Type de produit	Administré par	Approuvé pour
Palivizumab (voir la note n° 1)	juin 2002	médicament à anticorps monoclonaux (voir la note n° 2)	injection	Les nouveau-nés, les nourrissons et les enfants de 2 ans ou moins qui présentent un risque d'infection grave par le VRS (comme ceux qui sont nés prématurément ou qui ont une maladie pulmonaire chronique)
Nirsévimab (voir la note n° 1 et la note n° 5)	avril 2023	médicament à anticorps monoclonaux (voir la note n° 2)	injection	1. Les nouveau-nés et les nourrissons nés pendant la saison du VRS (l'automne et l'hiver au Canada) ou qui vivront leur première saison du VRS 2. Les enfants de 2 ans ou moins qui présentent un risque d'infection sévère par le VRS au cours de leur deuxième saison du VRS (comme ceux qui sont immunodéprimés ou qui ont une maladie pulmonaire chronique)
VRSPreF3	août 2023	vaccin	injection	Les adultes de 60 ans et plus (voir la note n° 3)
VRSpreF	décembre 2023	vaccin	injection	Les adultes de 60 ans et plus Personnes enceintes de 32 à 36 semaines (voir la note n° 3, la note n° 4 et la note n° 5)

^{*}La disponibilité des produits et les critères d'admissibilité pour recevoir le palivizumab, le nirsévimab et le vaccin contre le VRS varient d'une province et d'un territoire à l'autre.

Note n° 1 : Le palivizumab et le nirsévimab ne sont **pas** utilisés pour traiter les enfants **déjà infectés par le VRS**. Ces médicaments à anticorps monoclonaux servent plutôt à prévenir l'infection sévère par le VRS chez les nourrissons et les jeunes enfants qui pourraient être infectés par le virus plus tard. Ce ne sont **pas des vaccins**.

Note n° 2 : Les anticorps monoclonaux sont des protéines conçues pour agir comme les anticorps produits par le système immunitaire. Les anticorps sont des protéines produites par l'organisme qui aident à éliminer les microbes et les substances nocives, comme les bactéries et les virus, qui s'y sont introduits. Les anticorps monoclonaux entrant dans la fabrication du palivizumab et du nirsévimab protègent temporairement contre le VRS en ciblant le virus, contribuant ainsi à prévenir l'infection sévère. Le nirsévimab protège le nourrisson pendant au moins les 5 premiers mois de vie s'il est administré à la naissance.

Note n° 3 : Les facteurs à prendre en compte dans le choix des autres groupes à qui proposer les vaccins contre le VRS sont encore à l'étude. La présente fiche d'information sera actualisée le moment venu.

Note n° 4 : Le vaccin contre le VRS appelle le système immunitaire à produire des protéines protectrices appelées « anticorps » qui **protègent spécifiquement contre l'infection par le VRS**. En vous faisant vacciner contre le VRS durant la grossesse, vous transmettez quelques-uns de ces anticorps **au bébé** dans l'utérus. Ce transfert d'anticorps procure au bébé une **protection à court terme** contre les effets graves du VRS jusqu'à l'âge de 6 mois.

Note nº 5 : Dans les provinces et les territoires où le nirsévimab et le RSVpreF sont tous les deux disponibles, les personnes enceintes ont deux options : **recevoir le vaccin contre le VRS durant la grossesse ou faire administrer le nirsévimab à leur nouveau-né**. Demandez à votre médecin, votre infirmière ou infirmier, votre pharmacien ou pharmacienne, votre sage-femme ou votre service de santé publique local quelle est la meilleure option pour vous et votre nouveau-né.